

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23577**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Métiers de l'électricité et de l'énergie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227r Contrôle qualité des services énergétiques, 232r Contrôle des normes de construction et de sécurité, 255 Electricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

parcours-type : Chargé d'affaires contrôle électrique

Parcours-type : Chargé d'affaires contrôle électrique

Ce professionnel maîtrise les installations électriques en phases conception et exécution des travaux, le contrôle des équipements liés à l'électricité (incendie, ERP, ATEX...), les connaissances liées aux systèmes et instruments de mesure, les méthodes de réalisation des diagnostics électriques d'ouvrages et d'équipements, le sens du service au client le relationnel qui y est lié.

L'objectif de la Licence professionnelle Métier de l'électricité et de l'énergie, Parcours Chargé d'affaires en contrôle électrique à plein temps est de former les étudiant(e)s aux métiers de collaborateurs capables de travailler en entreprise d'électricité générale ou en bureau de contrôle. Les missions en entreprises générales seront des missions en bureau d'études ou en assistant chargé d'affaires pour commencer pour une évolution vers le métier de chargé d'affaires. Les missions en bureau de contrôle seront celles d'un technicien vérificateur et permettront une évolution vers référent technique ou chargé d'affaires.

La Licence professionnelle peut se réaliser en apprentissage au sein d'une entreprise et pour permettre ce cursus, l'IUT a développé des accords avec un CFA et des partenariats avec des entreprises.

A l'issue de la Licence professionnelle Métier de l'électricité et de l'énergie, Parcours Chargé d'affaires en contrôle électrique, le diplômé est capable de :

- Lire un CCTP, réaliser des métrés et quantitatifs et compléter un DPGF
- Concevoir et contrôler les installations électriques en phases conception et exécution des travaux (dimensionnement, choix du matériel et réalisation de schémas) en utilisant les outils logiciels
- Concevoir et contrôler des équipements liés à l'électricité (incendie, éclairage...) en utilisant les outils logiciels
- Réaliser des diagnostics électriques et faire de la veille réglementaire
- Apporter son sens du service au client et développer son relationnel
- Savoir manager une équipe de 3 à 5 personnes
- Comprendre une langue étrangère, notamment l'anglais technique afin de lire des notices.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprise d'électricité générale
Bureaux de contrôle électrique
Dessinateur d'études ou d'exécution en électricité
Inspecteur de conformité en électricité
Chargé d'affaires en électricité
Ingénieur d'études en génie électrique
Ingénieur technique et études de prix
Mètreur en électricité
Conducteur de travaux en électricité

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1602 : Électricité bâtiment

H1202 : Conception et dessin de produits électriques et électroniques

H1301 : Inspection de conformité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines : DUT GEII, GIM, BTS électrotechnique, maintenance industrielle et automatisme, IRIS ou du domaine électrique, scientifique attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Electricité et électronique, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'Institut Universitaire de Technologie, IUT Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation d'un an décrit ci-dessous :

Licence Professionnelle en Formation Initiale, Formation Continue, Formation en Alternance- 60 ECTS

UE 1 : Bases Fondamentales (10 ECTS) :

- Anglais technique (1 ECTS)
- Offre et développement client (1 ECTS)
- Management d'équipe (2 ECTS)
- Droit des contrats, des assurances et de la responsabilité.(1 ECTS)
- Méthodologie de gestion de projet (1 ECTS)
- Génie électrique : Prévention des risques (1 ECTS)
- Chargé d'affaires (2 ECTS)
- Génie civil, matériaux et plans (1 ECTS)

UE 2 : Spécialité (20 ECTS) :

- Vérification réglementaire dans le cadre du code du Travail (3 ECTS)
- La prévention des brulures et incendie d'origine électrique (3 ECTS)
- La prévention des explosions d'origine électrique (2 ECTS)
- Etablissement Recevant du Public et Immeuble de Grande Hauteur (3 ECTS)
- Thermographie (2 ECTS)
- Devis et chiffrage (2 ECTS)
- Qualité de l'énergie (3 ECTS)
- Courant faible (2 ECTS)

UE 3 (10 ECTS) :

- Projet tutoré : examen par une équipe de 3 à 4 étudiants d'un projet (150h)

UE 4 (20 ECTS) :

- Stage obligatoire de 16 semaines minimum en entreprise 560h [Formation Initiale et continue]

Ou,

- Période en entreprise 33 semaines [Formation Alternance]

Validité des composantes acquises : 99 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Entre 50% et 75% d'enseignant et entre 25% et 50% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Entre 50% et 75% d'enseignant et entre 25% et 50% de professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Entre 50% et 75% d'enseignant et entre 25% et 50% de professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés Entre 50% et 75% d'enseignant et entre 25% et 50% de professionnels

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		<p>Cette formation est accessible via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985). Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002). Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. <p>Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 16 juillet 2015 accréditant l'université Paris-XII en vue de la délivrance de diplôme nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 2015 accréditant l'université Paris-XII en vue de la délivrance de diplôme nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://www.iutsf.u-pec.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne 61, avenue du Général de Gaulle 94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Sénart/Fontainebleau- Site de Sénart- 36-37 rue Georges Charpak 77 567 Lieusaint Cedex

Historique de la certification :

Certification précédente : Domaine : Sciences, technologie, santé Licence professionnelle Electricité et électronique Spécialité Chargé d'affaires en contrôle électrique